

Vous souhaitez candidater pour l'année 2020-2021 : Quelle procédure d'admission choisir ?					
Nationalité	Diplôme/Situation Candidat titulaire ou en préparation	Inscription en	Âge	Procédure à suivre	Période ou Date limite de dépôt candidature
Française ou d'un pays de l'Union Européenne ou d'un pays de l'Espace Economique Européen	* du baccalauréat ou équivalent (DAEU)	Licence 1	- de 26 ans	Parcoursup	<i>(les dates seront communiquées courant janvier 2020)</i>
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur sans lien avec l'architecture		+ de 26 ans	<i>(les modalités seront communiquées courant janvier 2020)</i>	
	* d'un diplôme de l'enseignement supérieur en lien avec l'architecture Bac +2 (BTS, DUT)	Licence 1 ou Cours de licence		Indifférent	
Autres pays	* du baccalauréat ou diplôme équivalent, en France ou dans un lycée français à l'étranger	Licence 1	- de 26 ans	Parcoursup	<i>(les dates seront communiquées courant janvier 2020)</i>
	* d'un bac étranger ou d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger		+ de 26 ans	<i>(les modalités seront communiquées courant janvier 2020)</i>	
			* d'un diplôme de l'enseignement supérieur français en lien avec l'architecture (BTS, DUT,...)	Indifférent	Résident en France Dossier DAP jaune - Demande d'Admission préalable
	Indifférent	Résident à l'étranger Dossier en ligne www.campusfrance.org		Novembre 2019	
	* d'un diplôme étranger de l'enseignement supérieur en architecture	Cours de cycle	Indifférent	Résident en France Dossier DAP jaune - Demande d'Admission préalable	Novembre 2019
		Résident à l'étranger Dossier en ligne www.campusfrance.org		Novembre 2019	
Indifférent	Etudiant dans une autre ENSA en France	Selon la situation	Indifférent	Demande de transfert	<i>(les dates seront communiquées courant janvier 2020)</i>
	Ecoles européennes d'architecture	Selon la situation	Indifférent	Dossier de validation des études	